

Nouvelles du droit

Droit à des prestations de l'assurance-invalidité (AI) en cas de toxicomanie

Décision centrale du Tribunal fédéral : dans certains cas, les personnes souffrant d'addiction seront en droit de percevoir une rente de l'AI en raison de leur dépendance.

Ursula Christen, maître d'enseignement, et Stefanie Kurt, professeure assistante à la Haute école de travail social

Jusqu'à récemment, les personnes dépendantes ne pouvaient toucher de rente AI que si leur dépendance résultait d'une maladie primaire (comme un trouble de la personnalité). Elles recevaient une rente réduite pour négligence grave si des séquelles émanant d'autres troubles avaient une influence sur leur capacité à travailler. La personne était considérée comme responsable de son état et soignable si elle faisait preuve de bonne volonté.

Un homme âgé de 44 ans, dépendant à l'héroïne et aux somnifères, s'est battu contre cette décision. L'office AI ainsi que le Tribunal des assurances so-

ciales du canton de Zurich ont nié qu'ils étaient tenus de lui verser une rente AI. Dans son arrêt¹, le Tribunal fédéral indique avoir revu sa propre jurisprudence, en vigueur depuis plusieurs années, et suivre désormais le point de vue médical. Selon l'expertise psychiatrique actuelle (et selon la CIM² et le DSM³), les maladies liées à l'addiction sont des troubles psychiques. Le sevrage n'est pas toujours un objectif thérapeutique réaliste, et les thérapies doivent être adaptées au cas par cas.

Cette décision signifie qu'à l'avenir, et comme pour les autres troubles psychiques, il faudra déterminer dans

quelle mesure un syndrome de dépendance diagnostiqué par un·e spécialiste influence la capacité de travail de la personne concernée, au moyen d'une procédure probatoire structurée.

Hes·SO VALAIS WALLIS
Haute Ecole de Travail Social &
Hochschule für Soziale Arbeit

Sources :

- 1 Arrêt du 11 juillet 2019 (9C_724/2018)
- 2 Organisation mondiale de la santé (OMS) : Classification internationale des maladies (CIM-10) : <https://icd.who.int>
- 3 Association américaine de psychiatrie (AAP) : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5), 2016

Ressources

Films



Push

Un film de Fredrik Gertten
WG Film AB | 2019

Les prix des logements montent en flèche dans les villes du monde entier. Les

revenus des habitants ne suffisent plus. Le film suit Leilani Farha, journaliste reporter spéciale de l'ONU sur le logement. Alors qu'elle parcourt le monde, elle tente de comprendre qui est chassé des villes, et surtout pourquoi.



Demain est à nous

Un film de Gilles de Maistre
Apollo film | 2019

Ce sont des enfants venus des quatre coins du monde et qui se battent pour défendre leurs convictions. De l'Inde au Pérou, de la Bolivie à la Guinée, en passant par la

France et les Etats-Unis, ce long métrage documentaire part à la rencontre de ces enfants qui ont trouvé la force de mener leurs combats, pour un avenir meilleur.